

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/01/28-07

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 janvier 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L712-2,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille et notamment les articles 19,20 et 21 ,

DÉCIDE :

**OBJET : désignation du représentant étudiant
membre du bureau de l'Université**

Le conseil d'administration approuve la désignation de M. Antoine TICHADOU comme représentant étudiant membre du bureau de l'Université d'Aix Marseille.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 janvier 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

